

Créer un blog de classe ou un site public [1]

Créer un blog de classe

□

Le blog de classe, fermé au public, offre un espace de publication aux enseignant-e-s du DIP genevois et à leurs élèves.

Il permet de développer des activités pédagogiques numériques de productions écrites et de réalisations médiatiques conformément aux objectifs MITIC du PER. Il est facile à prendre en main et s'adapte à tous les écrans (smartphone, tablette, ordinateur).

Seul-e-s les enseignant-e-s, leurs élèves y ont accès. Selon les projets, les enseignant-e-s peuvent demander un accès en lecture pour les parents.

Pour demander l'ouverture d'un blog de classe, remplissez le "Formulaire pour l'ouverture d'un blog de classe" ci-contre.

Créer un site public

Les sites sont ouverts au public et ne disposent pas de zones réservées.

Ils possèdent les fonctionnalités de base d'un site internet voué à la communication (publication de textes, de photos, de calendriers, etc.) et s'adaptent à tous les écrans (smartphone, tablette, ordinateur).

N'importe quel-le enseignant-e du DIP peut demander l'ouverture d'un site, pour autant que l'utilisation prévue soit en lien avec son enseignement.

Pour demander l'ouverture d'un site, remplissez le "Formulaire pour l'ouverture d'un site" ci-contre.

Précisions importantes

Les usager-e-s des blogs de classe et des sites publics du DIP jouissent d'une grande liberté dans la gestion de leur contenu. Toutefois, les règles de publication en vigueur à l'Etat de Genève demeurent. Celles-ci sont rappelées dans les directives «Gestion des sites appartenant à l'Espace Ecole» et «Conditions d'utilisation des outils et services informatiques destinés à la pédagogie». La seconde possède également une annexe destinée aux élèves.

URL source (modified on 15/05/2020 - 07:47): <https://edu.ge.ch/sem/prestation/creer-un-blog-de-classe-ou-un-site-public-243>

Liens

[1] <https://edu.ge.ch/sem/prestation/creer-un-blog-de-classe-ou-un-site-public-243>